



# Assemblée générale

Distr. limitée  
28 août 2024  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session  
Troisième Commission

## Organisation des travaux de la Troisième Commission

### Note du Secrétariat

#### Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. La liste des questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Troisième Commission sera publiée dans le document portant la cote [A/C.3/79/1](#). On trouvera des informations générales sur ces questions dans la liste annotée (voir [A/79/100](#)).

#### Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de la décision 78/539 de l'Assemblée sur le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-dix-neuvième session, de l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session ([A/79/150](#)) et des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée sur la rationalisation de ses travaux et de ceux de la Commission, ainsi que de l'expérience acquise en matière d'utilisation des services de conférence.

#### Séances de questions et dialogues interactifs

3. Conformément à la pratique établie à la Commission et en application des alinéas c) et d) du paragraphe 3 de l'annexe à la résolution [58/316](#) de l'Assemblée sur les nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la présentation des rapports sera immédiatement suivie par des dialogues interactifs ou des séances de questions avec les responsables des départements et des bureaux, les représentantes et représentants du Secrétaire général, les rapporteuses et rapporteurs spéciaux et les titulaires de mandat au titre d'autres mécanismes spéciaux dans le cadre des séances de la Commission. Les délégations sont invitées à y participer activement en posant des questions et en formulant des observations impromptues, la durée de ces interventions étant limitée à deux ou trois minutes au plus. La séance de questions tenue au titre de chaque point ou série de points de l'ordre du jour sera suivie d'une discussion générale.



### **Interventions des délégations**

4. La liste des orateurs et oratrices pour la discussion générale consacrée aux questions inscrites à l'ordre du jour renvoyées à la Commission sera ouverte le lundi 16 septembre 2024.

5. La durée des interventions faites sur chaque point ou série de points, dans le cadre de la discussion générale, est limitée à cinq minutes pour les délégations s'exprimant à titre individuel et à huit minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe de délégations. Un minuteur numérique sera projeté à l'écran afin que les orateurs et oratrices puissent surveiller leur temps de parole et les microphones s'éteindront automatiquement une fois le temps imparti écoulé. Conformément à la résolution [72/313](#), les délégations sont encouragées à se conformer au principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées et à s'abstenir d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions. Dans la même résolution, l'Assemblée a recommandé aux orateurs d'être attentifs à la vitesse à laquelle ils s'expriment, de manière à favoriser l'exactitude de l'interprétation.

6. Lors de l'examen du point 69 de l'ordre du jour provisoire, « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée », et du point 70, « Droit des peuples à l'autodétermination », qui seront traités ensemble, les délégations peuvent faire deux déclarations distinctes.

7. Lors de l'examen du point 71, intitulé « Promotion et protection des droits humains », les délégations peuvent faire une déclaration au titre des alinéas a) et d) et une déclaration au titre des alinéas b) et c), respectivement, qui seront traités ensemble.

8. De même, lors de l'examen des points 107, « Prévention du crime et justice pénale », 108, « Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles », et 109, « Contrôle international des drogues », qui seront traités ensemble, les délégations peuvent faire trois déclarations distinctes.

9. Pour gagner du temps, les délégations sont néanmoins encouragées à ne faire qu'une déclaration au titre des points ou alinéas pertinents, en respectant le temps imparti. Les délégations qui souhaitent faire deux déclarations ou plus sont priées de préciser le ou les points ou alinéas correspondant à chaque déclaration et de s'inscrire en conséquence sur la liste des orateurs et oratrices. Il est à noter que les temps impartis pour chaque déclaration ne peuvent être cumulés.

10. Conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée, les délégations exerceront leur droit de réponse soit en fin de journée, lorsque deux séances auront été prévues le même jour pour examiner un point de l'ordre du jour, soit au terme de l'examen de ce point si le débat s'achève avant la fin de la journée. La première intervention est limitée à cinq minutes et la seconde, le cas échéant, à trois minutes. Par ailleurs, conformément aux décisions antérieures de l'Assemblée générale et à la pratique de la Commission, la durée des explications de vote et de la présentation de motions d'ordre est limitée à trois minutes.

### **Documentation**

11. L'attention est appelée sur l'additif à la présente note (devant être publié sous la cote [A/C.3/79/L.1/Add.1](#)), qui comprendra la liste des documents présentés au titre de chacune des questions inscrites à l'ordre du jour renvoyées à la Commission.

### **Services de conférence et dispositions concernant les séances**

12. Sauf indication contraire, les séances de la Commission se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures dans la salle de conférence 1 du bâtiment des conférences. L'Assemblée générale a souligné qu'il était essentiel que les séances commencent de façon ponctuelle aux fins d'une utilisation efficace des services alloués aux organes intergouvernementaux de l'ONU. Suivant la pratique établie, il est proposé que les séances puissent être déclarées ouvertes sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale soit atteint.

### **Projets de texte : échéances et liste des auteurs**

13. Il incombe aux auteurs de veiller à ce que leur projet de texte soit bien déposé conformément aux lignes directrices relatives aux projets de texte et avant la date approuvée par la Commission. Il est essentiel que les délais fixés soient respectés afin que la Commission puisse mener ses travaux à bien.

14. Les projets de texte présentés par un ou plusieurs pays doivent être soumis par voie électronique à l'aide de l'application eSponsorship, sans préjudice de la possibilité pour les délégations de se joindre aux auteurs d'un projet au moment où la Commission prendra une décision sur celui-ci. Toutefois, afin d'optimiser le travail de la Commission, toute délégation souhaitant se porter coauteur d'un projet de texte est encouragée à le faire par voie électronique en utilisant l'application eSponsorship plutôt qu'au cours de la séance.

### **Présentation des projets de résolution**

15. Pour renforcer encore l'efficacité des travaux de la Commission, les principaux coauteurs sont priés de ne présenter leur projet qu'au moment où il est examiné par la Commission, et de limiter leur déclaration à trois minutes au maximum. Ils sont donc invités à s'abstenir de présenter officiellement un projet de résolution avant sa publication en tant que document à distribution limitée, à l'exception possible d'un projet nouveau et non récurrent.

### **Rapport du Conseil économique et social**

16. À l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution [58/316](#), l'Assemblée générale a décidé que la question « Rapport du Conseil économique et social » serait intégralement examinée en séance plénière. Il a été précisé ultérieurement qu'aux fins de l'application de cette décision, les sections pertinentes du chapitre premier du rapport du Conseil qui relevaient de questions inscrites à l'ordre du jour déjà renvoyées aux grandes commissions seraient examinées par la commission concernée, l'Assemblée générale prenant la décision finale (voir [A/59/250/Add.1](#), par. 4).

### **Rapport du Conseil des droits de l'homme**

17. Dans sa résolution [65/281](#), intitulée « Examen de la question du Conseil des droits de l'homme », l'Assemblée générale a décidé de maintenir sa pratique consistant à renvoyer la question intitulée « Rapport du Conseil des droits de l'homme » à la plénière et à la Troisième Commission, conformément à sa décision 65/503 A, étant entendu que le Président du Conseil présenterait ce rapport, en sa qualité de Président, à la plénière et à la Troisième Commission et que celle-ci engagerait avec lui, lorsqu'il lui présenterait le rapport du Conseil, un dialogue interactif.

**Clôture des travaux de la Commission**

18. Compte tenu du nombre de séances allouées à la Commission, l'Assemblée générale a fixé au 22 novembre 2024 la date de clôture de ses travaux. La Commission s'efforcera néanmoins de clore ses travaux plus tôt, si possible.

## Annexe

### Projet de programme de travail de la Troisième Commission

Date/heure	Point de l'ordre du jour/programme <sup>a</sup>	
<b>Semaine du 30 septembre au 4 octobre</b>		
<b>Judi 3 octobre</b>		
10 heures		Questions d'organisation Élection du Bureau Déclarations liminaires, dialogue interactif et discussion générale sur le point suivant :
	<b>Point 26</b>	<b>Développement social</b> a) <b>Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale</b> b) <b>Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille</b> c) <b>L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs et oratrices pour le point 26
15 heures	<b>Point 26</b>	Discussion générale ( <i>suite</i> )
<b>Vendredi 4 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 26</b>	Discussion générale ( <i>fin</i> )
<b>Semaine du 7 au 11 octobre</b>		
<b>Lundi 7 octobre</b>		
10 heures		Déclarations liminaires, dialogue interactif et discussion générale sur les points suivants :
	<b>Point 107</b>	<b>Prévention du crime et justice pénale</b>
	<b>Point 108</b>	<b>Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles</b>
	<b>Point 109</b>	<b>Contrôle international des drogues</b>
13 heures		Clôture de la liste des orateurs et oratrices pour les points 107, 108 et 109
15 heures	<b>Points 107, 108 et 109</b>	Discussion générale ( <i>fin</i> )

Date/heure	Point de l'ordre du jour/programme <sup>a</sup>
<b>Mardi 8 octobre</b>	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue interactif et discussion générale sur le point suivant :
	<b>Point 27      Promotion des femmes</b>
13 heures	Clôture de la liste des orateurs et oratrices pour le point 27
15 heures	<b>Point 27      Discussion générale (suite)</b>
<b>Mercredi 9 octobre</b>	
10 heures et 15 heures	<b>Point 27      Discussion générale (fin)</b>
<b>Jeudi 10 octobre</b>	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue interactif et discussion générale sur le point suivant :
	<b>Point 67      Promotion et protection des droits de l'enfant</b>
	<b>a)    Promotion et protection des droits de l'enfant</b>
	<b>b)    Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants</b>
13 heures	Clôture de la liste des orateurs et oratrices pour le point 67
15 heures	<b>Point 67      Déclarations liminaires, dialogue interactif et discussion générale (suite)</b>
<b>Vendredi 11 octobre</b>	
10 heures et 15 heures	<b>Pas de séance</b>
<b>Semaine du 14 au 18 octobre</b>	
<b>Lundi 14 octobre</b>	
10 heures et 15 heures	<b>Point 67      Discussion générale (fin)</b>
<b>Mardi 15 octobre</b>	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue interactif et discussion générale sur le point suivant :
	<b>Point 68      Droits des peuples autochtones</b>
	<b>a)    Droits des peuples autochtones</b>
	<b>b)    Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones</b>
13 heures	Clôture de la liste des orateurs et oratrices pour le point 68
	Heure limite de dépôt des propositions au titre des points suivants :
	<b>Développement social</b>
	<b>Prévention du crime et justice pénale</b>

Date/heure	Point de l'ordre du jour/programme <sup>a</sup>	
		<b>Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles</b>
		<b>Contrôle international des drogues</b>
15 heures		<b>Pas de séance</b>
<b>Mercredi 16 octobre</b>		
10 heures		Déclaration liminaire et dialogue interactif avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur le point suivant :
	<b>Point 71</b>	<b>Promotion et protection des droits humains</b>
		a) <b>Application des instruments relatifs aux droits humains</b>
		b) <b>Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales</b>
		c) <b>Situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux</b>
		d) <b>Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne</b>
15 heures	<b>Point 71</b>	Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants
<b>Jeudi 17 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 71</b>	Déclarations liminaires et dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Vendredi 18 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 71</b>	Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Semaine du 21 au 25 octobre</b>		
<b>Lundi 21 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 71</b>	Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Mardi 22 octobre</b>		
10 heures	<b>Point 71</b>	Discussion générale
13 heures		Clôture de la liste des orateurs et oratrices pour le point 71
		Heure limite de dépôt des propositions au titre des points suivants :
		<b>Promotion des femmes</b>

Date/heure	Point de l'ordre du jour/programme <sup>a</sup>	
		<b>Promotion et protection des droits de l'enfant</b>
		<b>Droits des peuples autochtones</b>
15 heures	<b>Point 71</b>	Discussion générale ( <i>suite</i> )
<b>Mercredi 23 octobre</b>		
10 heures	<b>Point 71</b>	Discussion générale ( <i>suite</i> )
15 heures	<b>Point 71</b>	Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants ( <i>suite</i> )  Discussion générale ( <i>fin</i> )
<b>Jeudi 24 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 71</b>	Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Vendredi 25 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 71</b>	Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Semaine du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre</b>		
<b>Lundi 28 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 71</b>	Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Mardi 29 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 71</b>	Déclarations liminaires et dialogue avec avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Mercredi 30 octobre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 71</b>	Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants ( <i>suite</i> )
<b>Jeudi 31 octobre</b>		
10 heures et 15 heures		<b>Pas de séance</b>
<b>Vendredi 1<sup>er</sup> novembre</b>		
10 heures et 15 heures	<b>Point 71</b>	Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants ( <i>suite</i> )

Date/heure	Point de l'ordre du jour/programme <sup>a</sup>	
<b>Semaine du 4 au 8 novembre</b>		
<b>Lundi 4 novembre</b>		
10 heures	<b>Point 71</b>	Dialogue avec les rapporteuses et rapporteurs spéciaux, les représentantes et représentants spéciaux et les expertes et experts indépendants ( <i>fin</i> )
15 heures	<b>Point 69</b>	Déclarations liminaires, dialogue interactif et discussion générale sur les points suivants : <b>Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée</b> a) <b>Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée</b> b) <b>Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban</b>
18 heures	<b>Point 70</b>	<b>Droit des peuples à l'autodétermination</b> Clôture de la liste des orateurs et oratrices pour les points 69 et 70
<b>Mardi 5 novembre</b>		
10 heures		<b>Pas de séance</b>
13 heures		Heure limite de dépôt des projets de texte au titre du point suivant : <b>Promotion et protection des droits humains</b>
15 heures	<b>Points 69 et 70</b>	Déclarations liminaires, dialogue interactif et discussion générale ( <i>suite</i> )
<b>Mercredi 6 novembre</b>		
10 heures	<b>Points 69 et 70</b>	Déclarations liminaires, dialogue interactif et discussion générale ( <i>fin</i> )
15 heures	<b>Point 60</b>	Déclaration liminaire et dialogue interactif avec le Haut-Commissaire pour les réfugiés et discussion générale sur le point suivant : <b>Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires</b>
18 heures		Clôture de la liste des orateurs et oratrices pour le point 60
<b>Jeudi 7 novembre</b>		
10 heures		Déclaration liminaire du Président du Conseil des droits de l'homme, suivie d'un dialogue interactif et d'une discussion générale portant sur le point suivant :

Date/heure	Point de l'ordre du jour/programme <sup>a</sup>
13 heures	<p><b>Point 66</b></p> <p><b>Rapport du Conseil des droits de l'homme</b></p> <p>Clôture de la liste des orateurs et oratrices pour le point 66</p> <p>Heure limite de dépôt des propositions au titre des points suivants :</p>
15 heures	<p><b>Rapport du Conseil des droits de l'homme</b></p> <p><b>Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée</b></p> <p><b>Droit des peuples à l'autodétermination</b></p> <p><b>Point 60</b></p> <p><b>Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires</b></p> <p>Déclarations liminaires, dialogue interactif et discussion générale (<i>fin</i>)</p>
18 heures	<p>Heure limite de dépôt des propositions au titre du point suivant :</p> <p><b>Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires</b></p>
<b>Vendredi 8 novembre</b>	
10 heures et 15 heures	<b>Pas de séance</b>
<b>Semaine du 11 au 15 novembre</b>	
<b>Lundi 11 novembre</b>	
10 heures	Décisions sur les projets de texte
15 heures	<b>Pas de séance</b>
<b>Mardi 12 novembre</b>	
10 heures et 15 heures	<b>Pas de séance</b>
<b>Mercredi 13 novembre</b>	
10 heures	<b>Pas de séance</b>
13 heures	Heure limite de dépôt des projets de texte révisés
15 heures	Décisions sur les projets de texte
<b>Jeudi 14 novembre</b>	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les projets de texte
<b>Vendredi 15 novembre</b>	
10 heures	<b>Pas de séance</b>
13 heures	Heure limite de dépôt des modifications proposées
15 heures	<b>Pas de séance</b>

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme<sup>a</sup></i>
<b>Semaine du 18 au 22 novembre</b>	
<b>Lundi 18 novembre</b>	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les projets de texte
<b>Mardi 19 novembre</b>	
10 heures et 15 heures	<b>Pas de séance</b>
<b>Mercredi 20 novembre</b>	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les projets de texte
<b>Jeudi 21 novembre</b>	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les projets de texte
<b>Vendredi 22 novembre</b>	
10 heures	Décisions sur les projets de texte en suspens
	<b>Point 121      Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale</b>
	<b>Point 140<sup>b</sup>      Planification des programmes</b>
	Clôture des travaux de la Troisième Commission

<sup>a</sup> Point de l'ordre du jour provisoire (A/79/150).

<sup>b</sup> Ce point doit être renvoyé à toutes les grandes commissions afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.